

**Grèce**

**AU PROCÈS D'ATHÈNES**

**Les accusés poursuivent le récit  
des sévices qu'ils ont subis**

De nouveaux récits de mauvais traitements que certains accusés auraient subis ont été lus à l'audience de samedi soir du procès du réseau « Défense démocratique ». La défense a fait notamment lire des déclarations écrites des accusés Nicolas Constantopoulos, étudiant âgé de vingt-huit ans, et Christos Rokophyllos, avocat âgé de trente-neuf ans.

Le premier affirme que ses aveux lui ont été extorqués par la force : emmené dans un poste de la police militaire, il a été, dit-il, violemment battu, et ses « tortionnaires » l'ont constamment menacé de le rendre impuissant sexuellement. Il a ensuite été obligé de tourner en rond dans une chambre, sans possibilité de s'arrêter pour dormir. À chaque arrêt il était battu. Dans l'autre déclaration, celle de M. Rokophyllos, lue également par le greffier à la demande de l'avocat Mangakis, l'accusé parle de tortures morales et de manœuvres d'intimidation dont il aurait été l'objet. C'est ainsi, dit-il, qu'on lui laissa entendre qu'on torturerait sa femme.

À plusieurs reprises, pendant la lecture de ces déclarations, le procureur général s'est écrié « mensonges, mensonges », et a émis des doutes sur l'authenticité des dépositions qui, a-t-il remarqué, commencent toutes par la même formule : « Mes aveux ont été extorqués sous pression. » Comme le président de la cour s'impatientait, l'avocat Georges Mangakis demanda : « En faisant lire de tels textes, est-ce que j'outre-

5  
JPC

— passe mes droits de défenseur ? — Je vous conseille de ne pas oublier que vous parlez devant un tribunal militaire », a simplement répondu le président.

Le capitaine de police Constantinos Klonaris, soulevant le cas des accusés étrangers, dont celui du Français Jean Starakis, les a qualifiés de « mercenaires ». Starakis, a-t-il assuré, était membre d'une organisation anarchiste internationale intitulée Courrier, fondée par Ernesto « Che » Guevara. L'avocat a fait alors remarquer que le capitaine Klonaris confondait le mouvement guévariste Courrier avec un bulletin appelé Courrier. Il rappelait en même temps que l'accusé qu'on présente comme un aventurier est le fils d'un officier de la marine grecque tué au cours de la deuxième guerre mondiale.

L'exiguité de la salle du tribunal militaire d'Athènes où sont jugés les trente-quatre membres du réseau a été invoquée plusieurs fois pour limiter le nombre des entrées. Vendredi, plusieurs journalistes étrangers ont été invités avec fermeté à quitter la salle d'audience, et il a fallu l'intervention de la présidence du conseil pour rétablir la situation.

En ce qui concerne les « observateurs étrangers » français, italiens, allemands, suisses, belges, ils n'ont pas eu automatiquement, comme ils l'espéraient, accès à la salle ; autorisés à entrer vendredi après-midi et samedi matin, ils n'ont pu pour la plupart pénétrer dans la salle samedi soir et dimanche.

# UNE NOTE DE PROTESTATION DE M. JEAN STARAKIS AU SUJET DE L'INSTRUCTION DU PROCÈS

Le bulletin hebdomadaire d'information et de documentation sur la Grèce, « Athènes-Presse libre », édité à Paris par un groupe de journalistes français, belges et grecs, verse un nouveau document au dossier de ce qu'il a été convenu d'appeler l'« affaire Jean Starakis ». Il s'agit d'une protestation écrite de la main du jeune journaliste français d'origine grecque sur les anomalies de l'instruction, et qui est parvenue à la rédaction de l'« A.P.L. » par l'intermédiaire d'une personnalité française.

En publiant cette note, l'« A.P.L. » rappelle que l'ambassade de France à Athènes a accompli plusieurs démarches pour le journaliste, et qu'il est permis de croire que des ministres grecs, notamment M. Pattakos, ont formellement promis que M. Starakis serait simplement expulsé. Ces ministres avaient laissé entendre à leurs interlocuteurs que cet « arrangement » serait facilité par une attitude de discrétion sur le cas Starakis. Ce conseil a été suivi, sans empêcher semble-t-il les nombreux « sévices » que Starakis affirme ci-dessous avoir subis.

J'ai été arrêté le 19 août 1969, à 0 h 30, par Babalis, Yanakopoulos et trois autres membres de la sécurité ; j'ai été « passé à tabac » pendant environ une heure avant d'être transféré à Bouboulinas. En présence de Mallios, Lambrou, Yanakopoulos et trois autres, Babalis m'a frappé la plante des pieds avec une matraque selon la « jalanga ». A l'aube, on m'a descendu dans la cellule n° 17. Dès les premiers moments de mon arrestation, j'ai demandé l'autorisation de téléphoner à mon ambassade pour qu'elle puisse prévenir ma famille. Je me suis heurté à un refus catégorique ainsi qu'à chaque occasion où j'ai pu la redemander. On m'a inscrit à Bouboulinas sous le nom de Yanakopoulos (sous prétexte que l'on ignorait qui j'étais). Or, au moment de mon arrestation, j'avais sur moi, outre mon passeport français : une carte d'identité française, un livret militaire français, une carte d'électeur français, un permis de conduire français, un permis de conduire international, un carnet de chèques, un carnet de change, une carte de presse française, une carte de presse grecque, deux lettres du service grec des étrangers me convoquant pour renouveler mon permis de séjour et mon permis de travail, un certificat de nationalité française. Tous les interrogatoires se sont déroulés sous la menace de reprendre la « jalanga », sous la menace de tortures sexuelles, sous la menace de me faire disparaître dans un accident de voiture puisque personne ne pouvait prouver que j'avais été arrêté.

Vers le début de septembre 1969, j'ai été transféré à l'ESA (police militaire), où j'ai été « passé à tabac » par le colonel X... Dans la cellule n° 4, j'ai été obligé de me tenir debout devant le guichet de la porte sans bouger ni m'appuyer, pendant trois jours, sans eau. J'étais surveillé par la sentinelle qui était devant ma fenêtre et assailli à coups de poing et de gifles chaque fois que je ne me tenais pas parfaitement droit.

Le colonel X... m'a proposé 6 millions de drachmes (environ un million de francs) pour travailler à Paris pour le service de renseignement grec, et la liberté immédiate. Une semaine après, le colonel X..., en présence de Babalis, a donné l'ordre à un sous-officier de me torturer à nouveau pour savoir si un membre du consulat de France, M. Teurrière, était connu par moi comme membre de la « Défense démocratique ». On m'a emmené dans une petite cellule vide où une dizaine de soldats de 2<sup>e</sup> classe se sont servi de moi comme d'un punching-ball ; je me suis évanoui deux fois. A la suite de quoi, un 2<sup>e</sup> classe, matelot de profession,

demeurant à Korydallos, m'a frappé la plante des pieds avec une matraque pendant que j'étais maintenu par quatre autres ; au bout de quinze minutes environ, j'ai avoué tout ce qu'on voulait. Jusqu'au 5 novembre, où j'ai pu voir ma sœur pour la première fois, je n'ai pu lire ni me laver, ni me peigner, ni me changer, bien que toutes mes affaires de toilette et mon linge se trouvaient dans ma voiture stationnée dans la cour. Jusqu'au 11 décembre, je n'ai pris qu'une seule douche peu avant la visite prévue par la Croix-Rouge et je ne suis pas sorti de ma cellule pour marcher.

(Fait à Athènes, en prison.)

[Ce texte a été rédigé au début de janvier dernier. Selon d'autres informations, d'autres « séances d'interrogatoire » ont été organisées par la suite.]

## Chypre

### ACTION EN JUSTICE CONTRE UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION

Nicosie (A.F.P.). — Le ministre chypriote de la justice a donné l'ordre dimanche à la police d'entamer une procédure pénale contre le Dr Takis Evdokas, président du parti d'union démocratique (opposition), à la suite d'un article publié dimanche dans l'hebdomadaire *Gnomi*, organe de l'opposition.

Cet article porte atteinte à l'honneur du chef de l'Etat et lui attribue « des assassinats d'adversaires politiques et d'autres actes de violence », précise le communiqué, qui conclut que la police se demande si l'article « n'encourage pas les activités subversives et les actes de violence ».

Signé de M. Evdokas, cet article accuse le président Makarios d'établir un Etat dictatorial et policier à Chypre et d'avoir fait échouer tous les plans pour une solution du problème chypriote au cours des six dernières années.

M. Evdokas, dirigeant du seul parti d'opposition à Chypre, s'est opposé à Mgr Makarios en 1958 dans les élections à la présidence de la République, mais il n'avait réuni alors que quatre pour cent des voix.

● Athénagoras I, patriarche œcuménique de Constantinople, est attendu mardi à Vienne (Autriche), où il se soumettra à un certain nombre d'examen médicaux.